



COMMUNE DE SAINT-LÉGER DES VIGNES
République Française ~ Département de la Nièvre

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du Mardi 21 Novembre 2023

Délibération n°2023-CM-47

Date de la convocation :

15-11-2023

Membres du Conseil :

19

Membres en exercice :

19

Membres ayant pris part :

15

Suffrages exprimés :

Pour :	16
Contre :	00
Abstention :	00

ACTE RENDU
EXECUTOIRE

Après départ en Préfecture
le :

30 NOV. 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS et le vingt et un novembre à Dix Huit heures Quarante Cinq, le Conseil Municipal de Saint-Léger-des-Vignes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de son Maire, Christophe FRAGNY.

Etaient présents : FRAGNY Christophe, BARDON Fabrice, MARTIN Eliane, BONNEAU Cyril, BOLLE Michel, SIROT Francine, MARVILLE Yanca, MULLER Myriam, GERMAIN Jean-Claude, THEVENET Pascal, CHABANNES Carole, LEROY Anne, DAGONNEAU Cédric, GRISARD Marina, LOMBARD Michel.

Excusés : GIRAUD Eric, CHEYMOL Catherine, HINET Arnaud.

Procurations : GIRAUD Eric à BARDON Fabrice.

Absent: PERROT Patrice.

Secrétaire de séance : CHABANNES Carole.

Assistait à la séance Madame Maud MORAWSKI, secrétaire générale.

MISE EN PLACE DE LA GRATUITE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Considérant les actuels tarifs d'abonnement à la bibliothèque municipale, **Considérant** qu'il est proposé de rendre gratuite l'adhésion à la bibliothèque municipale afin de réaffirmer que les bibliothèques remplissent pleinement leur mission de premier réseau de diffusion culturelle,

Considérant que les bénéfices attendus dans la relation à l'utilisateur sont de poursuivre la démarche de facilitation de l'accès aux ressources de la bibliothèque municipale,

Vu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
APPROUVE

Article 1 :

- La mise en place de la gratuité à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus, et ont
signé les membres présents au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Christophe FRAGNY